Justice et droits

Notre capitale fédérale doit enfin être officiellement bilingue!

Gérard Lévesque,
avocat et notaire

Les élections fédérales de 2015 sont une occasion particulière de sonder les candidats qui désirent nous représenter à la Chambre des communes. Une fois élues, ces personnes favoriseront-elles la progression vers l'égalité de statut ou d'usage du français et de l'anglais, objectif inscrit dans la Constitution canadienne?

Il revient à chacun de nous de se préparer à soulever avec ces candidats les dossiers nationaux et les dossiers yukonnais pour lesquels nous voulons leur appui. Aujourd'hui, je vous présente quelques pistes de réflexion sur le dossier du statut linguistique de la capitale du Canada.

L'article 16 de la Loi constitutionnelle de 1867 désigne Ottawa comme siège du gouvernement du Canada, mais ne précise pas le statut des langues officielles dans la capitale.

Conformément à l'article 92 de la Loi constitutionnelle de 1867 qui prévoit que, dans chaque province, la législature peut exclusivement faire des lois relatives aux institutions municipales dans la province, l'Ontario a édicté au cours des années des lois sur la ville d'Ottawa. Celle présentement en vigueur, la Loi de 1999 sur la ville d'Ottawa, LO 1999, c 14, ann. E, prévoit les noms français et anglais de la ville, de sa Commission des services policiers et de son Conseil des bibliothèques publiques.

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1971) a présenté des recommandations en vue d'assurer une reconnaissance élargie de la dualité culturelle au Canada. Comme exprimé dans le mandat de la Commission, l'enjeu fondamental se lisait ainsi : « Recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples fondateurs. »

Le 5e volume du rapport de la Commission a porté sur la capitale du Canada. Les commissaires ont formulé leurs recommandations dans le sens d'une capitale bilingue, une région qui doit présenter, sur les plans juridique et sociologique, un état d'équilibre entre les deux langues officielles : « la capitale fédérale… doit être considérée non pas comme la propriété des Canadiens de langue anglaise ou de ceux de langue française, mais comme le fruit de leur collaboration, symbolisant tout ce qu'ils ont en commun. »

En 2014, l'usage du français dans la capitale du pays n'est pas encore égal à l'usage de l'anglais. Le débat doit se poursuivre à la grandeur du pays : nous devons obtenir, pour la capitale du Canada, une égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais même si le présent maire estime qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une telle égalité. Le statut linguistique de notre capitale fédérale doit être inscrit dans la Constitution canadienne.

La ministre de l'Éducation, l'honorable Elaine Taylor, et la présidente de l'organisme Canadian Parents for French, Kristina Craig, étaient heureuses d'accueillir les moniteurs du programme Odyssée lors du Café-rencontre du 19 septembre à l'AFY. Les dix moniteurs de français travailleront auprès des élèves yukonnais cette année. De gauche à droite : Kristina Craig, Catherine Dallaire, Brigitte Desjardins, Léa Roy-Bernatchez, Aurélie Khélifi, Christine Lepage, Elaine Taylor, Amélie Guillemette, Catherine Gagnon-Bolduc, Joël Landry-Desroches et Angélique Marcoux. Heidi Lavoie, la monitrice de l'École Robert-Service, était absente puisqu'elle est déjà en poste à Dawson.